

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Larvicide Hokoex 5 kg

#### **Numéro d'enregistrement**

UFI 6200-W0MY-300H-THA1

#### **Identification de substance / produit**

No.-PR 299714

Numéro EU-0027471-0000

d'approbation:

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Larvicide

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur /  
téléphone Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302

Adresse email de la  
personne sdb-team@kerbl.com

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

Adresse de contact nationale suisse:

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Mentions de danger**

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **Conseils de prudence**

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales et nationales en matière d'élimination.

### **2.3. Autres dangers**

Pas de dangers particuliers à mentionner.

\*\*\*

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

#### **Composants dangereux**

##### **Cyromazine (Biozid)**

No. CAS 66215-27-8

No. EINECS 266-257-8

Concentration >= 1 < 2,5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Chronic 1 H410

ATE orale 2.000 mg/kg

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours \*\*\***

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux \*\*\***

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**Protéger les secouristes**

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique

**Avis aux médecins / Risques**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Produit d'extinction à sec

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome (EN133). Masque de protection complet pour éviter tout contact avec la peau, les muqueuses et les yeux.

**Autres données**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussières. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas permettre le rejet incontrôlé du produit dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils pour une manipulation sans danger**

Porter des chaussures appropriées pour pénétrer dans les zones traitées et pendant l'application. Eviter la formation de poussières. Veiller à la bonne aération des locaux. Utiliser un masque de protection en cas de formation de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas laisser entrer en contact avec : Calcium- oder Natriumhypochlorit, Natriumnitrit, Galium perchlorate. strong oxidising agents (permanganate, dichromate, nitrates, chlorine)

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure particulière nécessaire.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Température de stockage recommandée**

Valeur < 35 °C

#### **Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans

#### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger contre la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Tenir hors de portée des personnes non familiarisées avec l'opération ou le sujet. Keep out of reach of children and pets.

#### **Précautions pour le stockage en commun**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas laisser entrer en contact avec : Calcium- oder Natriumhypochlorit, Natriumnitrit, Galium perchlorate, strong oxidising agents (permanganate, dichromate, nitrates, chlorine)

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application sur les tas de fumier, le fumier d'étable, le lisier. Larvicide

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

#### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque anti-poussières

#### Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié nitrile

Gants à usage unique (EN374, type A ou B)

#### Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

#### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Combinaison de protection; min. Typ 6; EN 13034

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État de la matière</b>	grains fins/granulés
<b>Couleur</b>	blanc
<b>Odeur</b>	inodore
<b>Point de fusion</b>	
Valeur	133 à 135 °C
<b>Point de congélation</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	
Remarque	non déterminé
<b>inflammabilité</b>	
Ne s'enflamme pas	
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>	
Remarque	non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	

**Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006**

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

Remarque Non applicable

**Température d'inflammabilité**

Remarque non déterminé

**température de décomposition**

Valeur > 130 °C

**valeur pH**

Valeur 7,5

**Viscosité**

Remarque non déterminé

**solubilité(s)**

Remarque non déterminé

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Substance de référence Cyromazine (Biozid)  
log Pow -0.0613

**Pression de vapeur**

Remarque Non pertinent

**Densité et/ou densité relative**

Valeur 1.335 g/cm<sup>3</sup>

**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

**Caractéristiques des particules**

Type Granueur minimum de la particule élémentaire  
granulométrie 0,5 mm  
Type Granueur maximale de la particule élémentaire  
granulométrie 5 mm

**9.2. Autres informations**

**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

**Le coefficient de l'évaporation**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Remarque très bonne solubilité

**propriétés explosives**

évaluation Non applicable

**Propriétés comburantes**

Remarque non déterminé

**Autres données**

Aucun(e) n'est connu(e).

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### **10.2. Stabilité chimique**

Protéger du rayonnement solaire.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

In contact with calcium or natrium hypochlorite, sodium nitrate, gallium perchlorate, natrium nitrit, phosphorus; Agents d'oxydation

### **10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart. Exposition au soleil, températures élevées, sources d'inflammation.

### **10.5. Matières incompatibles**

Agents d'oxydation, calcium or natrium hypochlorite, sodium nitrate, gallium perchlorate, natrium nitrit, phosphorus

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL50	=	5000	mg/kg
méthode	OECD		

#### **Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

##### **Cyromazine (Biozid)**

Espèces	rat		
DL50	2000		mg/kg
Source	ECHA		

#### **Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	OECD		

#### **Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**

##### **Cyromazine (Biozid)**

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
Source	ECHA		

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

Espèces	rat		
DL50	>	180	mg/l
Durée d'exposition	h		
méthode	OECD		

### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

#### Cyromazine (Biozid)

Espèces	rat		
CL 50	>	3,6	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Source	ECHA		

### Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

#### Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers



Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### Cyromazine (Biozid)

Espèces	truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	
CL 50	> 87,9	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Source	ECOTOX Database	

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### Cyromazine (Biozid)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	5,08	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Source	ECOTOX Database	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Indications générales

non déterminé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Indications générales

non déterminé

#### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Substance de référence	Cyromazine (Biozid)
log Pow	-0.0613

#### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

##### Cyromazine (Biozid)

pOW	0,869
température	25 °C

##### Cyromazine (Biozid)

log Pow	-0,061
---------	--------

#### Facteur de bioconcentration (FBC)

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

BCF < 1

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Indications générales

non déterminé

#### Mobilité dans le sol

Légèrement mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Indications générales

Mixture does not meet PBT or vPvB criteria.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Indications générales

non déterminé

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

Ne pas laisser entrer dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement dans une installation d'incinération agréée.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport \*\*\***

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee ***</b>	<b>Transport aérien ***</b>
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	-		

### **Information pour tous les modes de transport**

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun

#### **Autres informations**

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Autres réglementations**

Règlement (UE) n° 528/2012 (Produits biocides)

Product type (biocide): 18 - Insecticides, acaricides and products against other arthropods

Contains:

Cyromazine

2 %

#### **Autres informations**

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):

note.

SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):

note.

SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):

## Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Larvicide Hokoex 5 kg

Version: 3 / CH

Date de révision: 21.02.2024

Numéro de la matière: R-299714:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 05.11.2024

note.

SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):

note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):

note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:

note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):

note.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation conformément au règlement sur les produits biocides (EU, 2021)

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

EU customs tariff number

CH customs tariff number

### **mentions de danger H-de la rubrique 3**

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Aquatic Chronic 1

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1

Aquatic Chronic 3

Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.